Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

63) Achat véhicule utilitaire (rapporteur P. MANZANO)

Publication *17/09/2026*

Dépôt en Préfecture *17/09/2026*

Affichage *17/09/2026*

Convocation *11/09/2026*

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition commerciale de la société KEOS Metz Marly By AUTOSPHERE d'un montant de 19 831.75 € H.T concernant l'achat d'un Renault Master fourgon pour le service technique de la mairie. Ce tarif comprend l'achat du véhicule pour un montant de 17 915.83 € H.T ainsi que des suppléments administratifs détaillés d'un montant de 1 915.92 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte la proposition commerciale de la société KEOS Metz Marly By AUTOSPHERE d'un montant de 19 831.75 € H.T pour l'achat d'un Renault Master fourgon
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

64) Devis entretien des espaces verts et bâtiments communaux (rapporteur P. MANZANO)

Publication *17/09/2026*

Dépôt en Préfecture *17/09/2026*

Affichage *17/09/2026*

Convocation *11/09/2026*

Le conseil municipal prend connaissance du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire détaillé dans la proposition d'intervention de l'entreprise individuelle FOLNY pour des travaux d'entretien des espaces verts communaux ou des bâtiments à la demande expresse de la commune en fonction des nécessités de service.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire tel que présenté dans la proposition d'intervention de l'entreprise individuelle FOLNY
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

65) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (rapporteur P. MANZANO)

Publication *17/09/2026*

Dépôt en Préfecture *17/09/2026*

Affichage *17/09/2026*

Convocation *11/09/2026*

Le recouvrement de créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder Aux diligences nécessaires à cette fin.
Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du conseil.
Par mail en date du 27 août 2026, le Service de Gestion Comptable de Metz a présenté une liste de créances d'un montant total de 2 932.88 € à admettre en non-valeur.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 2 932.88 €, les montants figurant sur la liste citée au-dessus étant irrécouvrables.
- Charge monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Cette dépense sera imputée au compte 6541.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

66) Salle polyvalente : avenant n° 1 LADROSSE KRUPA (Rapporteur P. MANZANO)

Publication 17/09/2026

Dépôt en Préfecture 17/09/2026

Affichage 17/09/2026

Convocation 11/09/2026

Cette délibération complète la délibération n° 48 du 7 octobre 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n° 1 de la société LADROSSE KRUPA, lot n°7 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE pour un montant de 4 617.80 € H.T concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°1 du lot n°7 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE de la société LADROSSE KRUPA pour un montant de 4 617.80 € H.T,
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

67) Salle polyvalente : avenant n° 4 CAPDOUZE (Rapporteur P. MANZANO)

Publication 17/09/2026

Dépôt en Préfecture 17/09/2026

Affichage 17/09/2026

Convocation 11/09/2026

Cette délibération complète la délibération n° 54 du 12 novembre 2025 ainsi que la délibération n°10 du 10 février 2026 et la délibération n° 50 du 25 juin 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n° 4 de la société CAPDOUZE, lot n°4 Menuiserie intérieure bois mobilier pour un montant de 1 012 € H.T concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°4 du lot n°4 Menuiserie intérieure bois mobilier de la société CAPDOUZE pour un montant de 1 012 € H.T,
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES - TEL: 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

68) Vente véhicule utilitaire (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de rachat de la société DFD TRANSPORTS du véhicule communal Citroën Jumpy pour un montant de 1 500 €.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte la proposition de rachat de la société DFD TRANSPORTS du véhicule communal Citroën Jumpy pour un montant de 1 500 €.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Publication
17/09/2026

Dépôt en Préfecture
17/09/2026

Affichage
17/09/2026

Convocation
11/09/2026

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

69) Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain (rapporteur P. MANZANO)

Publication *17/09/2026*

Dépôt en Préfecture *17/09/2026*

Affichage *17/09/2026*

Convocation *11/09/2026*

La présente délibération a pour objet d'approuver le Fonds de Concours de la Métropole pour le projet « de requalification écologique de la rue des Jardins et de la place des Blancs Bâtons ».
L'article L.5214-16-V du code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des Fonds de Concours peuvent être versés entre EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseil municipaux concernés.
La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 15 septembre 2026 a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 5 429 €.

Le conseil municipal,
Après cet exposé et en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période de 2021-2026,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'attribution d'un Fonds de Concours pour le projet « de requalification écologique de la rue des Jardins et de la place des Blancs Bâtons » pour un montant de 5 429 €.
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours adopté par la Métropole ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
votants	13
absents	6
quorum	8
exclus	0

Séance du 17 septembre 2026

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, PASSION,

Absents ayant donné procuration : PICHARD procuration à FRITZINGER, GREFF procuration à MANZANO, EVRARD procuration à PIERRON, RAIMONDI procuration à REMY

Absents : DRULIOLLE, HANOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

70) Achat Autolaveuse (rapportrice E. FRITZINGER)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société DEPHI d'un montant de 3 627.20 € H.T concernant l'achat d'une autolaveuse.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société DEPHI d'un montant de 3 627.20 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Publication
17/09/2026

Dépôt en Préfecture
17/09/2026

Affichage
17/09/2026

Convocation
11/09/2026

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr